



# Changement de nom sur un bail de location vide

Par **Leburin**, le **18/01/2019** à **15:16**

Bonjour.

J'ai loué un studio en 12.2015 à une femme qui ensuite à un concubin. Cette femme me fait que des retard de loyers et provoque des conflits donc je me demande si je dois annuler le contrat de bail ou le changer avec ce nouveau concubin

Je voulais savoir comment faire pour rajouter le nom du concubin sur le contrat de location ou annuler le nom de la première femme sur le contrat et mettre que le nom du concubin

Par **Visiteur**, le **18/01/2019** à **15:28**

Bonjour

Vous ne pouvez changer vous mêmes le nom de votre locataire et deux *personnes* vivant en couple ne sont pas automatiquement cotitulaires du contrat de location. Ce n,'est pas une obligation.

En revanche, vous pouvez mettre en avant le fait que le concubin qui n'a pas signé le bail est dans la situation inconfortable d'un occupant avec très peu de droit. Lorsque le bail est au nom des deux concubins, chacun a les mêmes droits sur le logement.